



MAIRIE DE CHEMAUDIN ET VAUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 9 février 2021

Le conseil municipal s'est réuni le Mardi 9 février 2021 à 18h30 dans la salle du conseil municipal à Chemaudin et Vaux sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Gilbert GAVIGNET, François DODANE, Séverine ONILLON, Emmanuel MAÎTRE, Florence SOUEGES, Marie-Pascale BRIENTINI, Katia CHEVREY, Claude GALLIOT, Gêrôme GALLIOT, Audrey MAJCICA, Julien MONTHIOUX, Marie PONCET, Henri VERNEREY, Philippe FAGOT, Serge MINORET, René GIRARD, Valérie FERREUX, Lydie KOLMAYER, Marie LATROY, Jocelyne POURTEAU

Absents excusés : Bastien FRANCESCHINI, Ludovic LEBAIL

Absente : Emilie ROUSSELOT

Secrétaire de séance : Marie LATROY

Ordre du jour

1. Approbation du Compte-rendu du 22 décembre 2020
2. Convention fonds de concours de la commune à GBM pour travaux de voirie
3. Rapports sur transfert de charges 2020/2021
4. Renouvellement de bail cellule médicale du Docteur Ribère
5. Convention de prestations de service pour contrôle des poteaux incendie
6. Convention de transfert du lotissement Néolia et petit Champsol
7. Renouvellement bail pour l'alambic
8. Avenant pour changement de l'indice brut pour un agent contractuel de la micro-crèche
9. Modification de la délibération du 22 décembre 2020 pour achat d'un PC portable et imprimante
10. Convention de mise à disposition d'un agent par une collectivité
11. Demande de subvention au fonds isolation et aide du service habitat du GBM pour les 2 logements de l'ancienne mairie
12. Questions diverses

Dans un premier temps, Monsieur le Maire fait état de deux courriers reçus en mairie concernant la distribution de chocolats lors de la fin d'année 2020. Ces deux courriers font part du mécontentement à l'égard de cette distribution de chocolats. Monsieur le Maire ne souhaite pas réagir à ces courriers. De même, Séverine ONILLON, vice-présidente au CCAS, ne souhaite pas émettre de commentaire. Néanmoins, Monsieur le Maire apprécie que beaucoup d'utilisateurs aient remercié le CCAS à ce titre.

René GIRARD rappelle sa position quant à ce sujet, il aurait souhaité étendre la distribution de chocolats à l'ensemble des personnes âgées. Aussi, Monsieur le Maire replace le contexte de cette action : la situation sanitaire ayant contraint d'annuler le traditionnel repas des Aînés organisé par le CCAS, le CCAS a décidé de distribuer des chocolats aux personnes inscrites au repas en 2020, aux personnes excusées ainsi qu'à des personnes vulnérables recensées par les membres du CCAS.

En tout état de cause, il appartiendra au CCAS de prendre une décision pour cette fin d'année.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la nécessité d'ajouter un point à l'ordre du jour intitulé « demande d'agrément PALULOS (Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et à Occupation Sociale) » qui sera regroupé avec le point 11 initialement prévu à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu du 22 décembre 2020 :

Claude GALLIOT signale une erreur d'horaire sur le compte-rendu. Il convient de remplacer « 20h30 » par « 18h00 ». Monsieur le Maire approuve cette modification.

Le compte-rendu du 22 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité

2. Réhabilitation de l'ancienne mairie : demande d'agrément PALULOS (se regroupe avec le point 11 de l'ODJ) :

Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers que le marché en passe d'être attribué est en attente de signature de l'acte d'engagement.

Pour rappel, le projet se découpe en 3 opérations :

- La crèche : à noter que le lot 14 « équipement cuisine » n'a pas été attribué
- La salle associative
- Deux logements

Monsieur le Maire explique la répartition budgétaire de ces opérations, en faisant état d'un coefficient attribué à chacune d'elle.

		crèche		salle		Logements		Total	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Lot 1 terras vrd maçon	BTT	71 024.60	85 229.52	53 452.10	64 142.52	15 040.20	18 048.24	139 516.90	167 420.28
Lot 2 Etanchéité	SFCA		-	3 193.78	3 832.54		-	3 193.78	3 832.54
Lot 3 Menui ext	Malenfer	15 505.05	18 606.06	17 505.70	21 006.84	7 884.25	9 461.10	40 895.00	49 074.00
Lot 3 option + variante		2 458.00	2 949.60	2 050.00	2 460.00	13 998.65	16 798.38	18 506.65	22 207.98
Lot 4 Métallerie	SMC	15 783.97	18 940.76	2 789.73	3 347.68	3 741.30	4 489.56	22 315.00	26 778.00
Lot 5 Menui Int	Perrin	36 921.35	44 305.62	8 013.15	9 615.78	8 065.60	9 678.72	53 000.10	63 600.12
Lot 5 option		2 037.62	2 445.14	1 709.86	2 051.83		-	3 747.48	4 496.98
Lot 6 doubl clois peint	Doloise de peinture	39 958.42	47 950.10	18 189.68	21 827.62	32 894.00		91 042.10	109 250.52
Lot 6 Option		9 393.25	11 271.90	2 283.00	2 739.60		-	11 676.25	14 011.50
Lot 7 Faux Plafonds		10 313.03	12 375.64	6 727.33	8 072.80	411.84	494.21	17 452.20	20 942.64
Lot 8 Rev collés	Tachin	7 256.73	8 708.08		-	4 543.27	5 451.92	11 800.00	14 160.00
Lot 9 revet scellés		9 396.97	11 276.36	13 301.36	15 961.63	666.31	800.16	23 364.64	28 037.57
Lot 10 plomberie	grandguillaume	9 350.67	11 220.80	7 317.13	8 780.56	9 862.04	11 834.45	26 529.84	31 835.81
Lot 11 Chauffage venti		38 565.29	46 278.35	14 962.44	17 954.93	17 522.84	21 027.41	71 050.57	85 260.68
Lot 12 Electricité	Voirin denoix	26 441.59	31 729.91	15 716.98	18 860.38	10 714.57	12 857.48	52 873.14	63 447.77
Lot 13 Equipt crèche	HABA France	24 691.11	29 629.33					24 691.11	29 629.33
Lot 14 Equipt cuisine	Pas attribué							-	
	TOTAL	319 097.65	382 917.18	167 212.24	200 654.69	125 344.87	150 413.84	611 654.76	733 985.71
Clé de répartition		0.522		0.273		0.205		variante comprise	
		Crèche+salle	486 309.89						
		Répartition hono	0.66		0.34				

Par ailleurs, monsieur le Maire informe que dans le cadre de ces travaux, la commune pourra bénéficier de l'aide financière de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) à hauteur de 30% sur la totalité du projet. La commune bénéficiera d'aides financières du département du Doubs et de Grand Besançon Métropole.

Ainsi, pour solliciter GBM dans le cadre des fonds d'isolation et aide à l'habitat, il convient de faire une demande d'agrément PALULOS. Cette demande s'intègre dans un programme de logements conventionnés pour avoir un taux de TVA à 10% et une exonération sur les impôts fonciers bâtis.

Dans ce type de financement, les loyers sont encadrés avec un plafond à 5.32€/m². Nous concernant, nous aurons deux logements : un avec un loyer de 300€ et un autre avec un loyer de 500€.

Les membres du conseil, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à effectuer cette demande d'agrément et à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision.

3. Convention fond de concours de la commune à GBM pour travaux de voirie :

Monsieur le Maire rappelle que cette convention concerne les travaux de création de la liaison piétonne entre Chemaudin et Vaux et l'accès au cimetière.

Monsieur le Maire explique que GBM paiera 268 930.60 € ainsi que la part de TVA qui lui sera remboursée dans le cadre du FCTVA. Une fois, la part de tous les financeurs déduits, il reste à charge de la commune la somme de 85 242.63€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

4. Rapports sur le transfert de charges 2020/2021 :

Monsieur le Maire fait état des rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de GBM en date du 17 décembre 2020. Chaque année, la CLECT est invitée à se prononcer sur le montant définitif de l'Attribution de compensation (AC). Les rapports très complexes ont été portés à connaissance de tous les élus quelques jours avant la réunion du conseil municipal.

Cet ajustement de l'AC s'effectue sur la base du coût définitif des services communs tel que ressortant du compte administratif 2019 (l'évaluation intégrée au budget primitif s'effectuant avant l'arrêt des comptes), et de la clé d'activité définitive des services techniques communs.

Au vu des chiffres définitifs, les charges liées aux services communs au titre de l'année 2020 s'élèvent à 31 906 352 €, soit une baisse de 341 263€ par rapport au prévisionnel (CLECT de décembre 2019).

Le montant définitif d'AC dû par la ville de Besançon au Grand Besançon atteint ainsi 13 141 034.55€ en fonctionnement et 3 892 306.03 en investissement.

La CLECT est également invitée à prendre en compte la variation du montant du bonus soutenabilité pour 6 communes, conformément au principe validé par la CLECT du 26 septembre 2019 lors du transfert de la compétence Voirie.

Les montants des AC des autres communes sont ceux validés en CLECT du 16 décembre 2019.

Concernant la commune de Chemaudin et Vaux

Prévisions faites pour 2021 : AC prévisionnel 2021 (CLECT du 17 décembre 2020) :

- Fonctionnement : 256 680,49€
- Investissement : - 129 971,48

René GIRARD s'inquiète quant au transfert de charges concernant le service ADS, sachant que la commune paie déjà un forfait pour chaque dossier d'urbanisme déposé aux services

de GBM. Le Maire confirme que la mutualisation des services entre le GBM et la ville prend bien en compte le personnel travaillant pour l'ADS.

L'ensemble de l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité les montants définitifs des AC établis par la CLECT et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

5. Renouvellement de bail de la cellule médicale du Dr Ribère :

Monsieur le Maire rappelle que le Docteur Ribère a repris le cabinet médical sur Chemaudin. Il s'agit d'un bail professionnel sur une durée de 6 ans. Le bail arrive à échéance le 28 février 2021. Le montant du loyer mensuel est de 693.09€ HT.

Monsieur le Maire explique que le Docteur Ribère souhaite travailler en collaboration avec un confrère. Ainsi, il est proposé d'inclure dans le bail professionnel une clause de sous-location.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le renouvellement du bail professionnel du cabinet médical à compter du 1^e mars 2021 pour une durée 6 ans, intégrant la clause de sous-location.

6. Convention de prestation de service pour le contrôle des poteaux d'incendie (SIEVO) :

François DODANE présente la convention de prestations de service pour le contrôle des poteaux incendie. Il s'agit de renouveler la convention à chaque nouveau mandat à raison de 30€ HT par poteau incendie.

Les membres du conseil municipal approuvent cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention suscitée et à signer tout document y afférent.

7. Convention de transfert des VRD (voiries et réseaux divers) du lotissement Néolia au petit Champsol :

François DODANE rapporte que l'aménagement d'un lotissement engendre la création d'équipements collectifs tels que voies, trottoirs et réseaux. Le lotissement du petit Champsol étant achevé, se pose le problème de la gestion des VRD. Initialement, la procédure implique un transfert de ces VRD vers la commune par un acte signé chez le notaire.

Il s'avère, qu'à ce jour, la procédure en cours implique un transfert vers GBM et non plus vers la commune. Ces faits ont bien été confirmés par les services de GBM.

En l'état actuel, il n'est pas demandé aux membres du conseil de délibérer ; il est nécessaire de creuser davantage la problématique.

8. Renouvellement du bail de l'Alambic :

Le bail de location de l'atelier de distillerie conclu avec la Coopérative agricole doit être renouvelé tous les 9 ans. Celui-ci arrivant à expiration (31/12/2020), il est nécessaire de procéder à sa reconduction du 01/01/2021 au 31/12/2029. Le montant du bail est consenti pour un loyer de 15€TTC/an.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer le bail.

9. Avenant pour changement de l'indice brut pour un agent contractuel de la micro-crèche :

Monsieur le Maire expose que dans un objectif d'équité entre les employés de la micro-crèche, il conviendrait de modifier l'indice brut (IB) d'un agent contractuel.

Monsieur le Maire propose ainsi de passer son IB de 353 à un IB de 356.

Exposé entendu, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le changement d'IB et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

10. Modification de la délibération du 22 décembre 2020 pour l'achat d'un PC portable et imprimante :

Séverine ONILLON rappelle que le conseil municipal avait délibéré pour l'achat de matériel informatique nomade pour le centre socio-culturel. Néanmoins, la CAF en tant que financeur à hauteur de 50% nous a interpellés quant à une erreur sur notre délibération. Ainsi, la CAF nous demande de délibérer à nouveau en intégrant bien l'ensemble des montants prévus, à savoir :

- Ordinateur portable pour un montant de 1 690€ HT;
- Scanner portatif pour un montant de 180€ HT ;
- Imprimante portative pour un montant de 290€ HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces achats et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

11. Convention de mise à disposition d'un agent pour une collectivité :

Monsieur le Maire rappelle qu'une secrétaire de mairie a émis le souhait de quitter la commune au 31 janvier 2021. Néanmoins, afin d'assurer au mieux la transition le temps de retrouver quelqu'un pour la remplacer, Mme CANET Blandine s'est engagée à venir travailler à la commune deux jours par semaine avec une prise en charge par la commune des frais de déplacement et de voiture.

Questions diverses

➤ Valérie FERREUX intervient et se fait porte-parole d'un habitant de la commune qui souhaite savoir si une piste cyclable sera créée entre Chemaudin et Franois. Monsieur le Maire répond que cela fait partie d'un programme au sein de GBM en cours d'étude.

➤ Marie PONCET prend la parole et demande l'avancée du projet de l'extension de la carrière dans le cadre de la mise en place du PLUi. Le maire confirme qu'un rendez-vous aura lieu le 11 février avec les services de l'urbanisme pour faire le point sur l'ensemble des dossiers. Aujourd'hui, COLAS nous a communiqué que l'extension de la carrière portera sur 4 ha. C'est un dossier sensible qui demandera d'être patient.

➤ Valérie FERREUX prend à nouveau la parole afin de relater un problème rencontré par une habitante de la commune. Auparavant, cette habitante avait pour habitude de réserver un service de transport Ginko sur la ligne D. C'était un service disponible uniquement sur réservation ; or, aujourd'hui ce service n'existe plus. Monsieur le Maire informe qu'une réunion est prévue avec Kéolis au mois d'avril. En attendant, il prendra l'attache du directeur des transports à GBM.

Fin de séance

ÉTAT DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE

Délibération 2021 -01

Délibération 2021-02 :

Délibération 2021-03 :

Délibération 2021-04 :

Délibération 2021-05 :

Délibération 2021-06 :

Délibération 2021-07 :